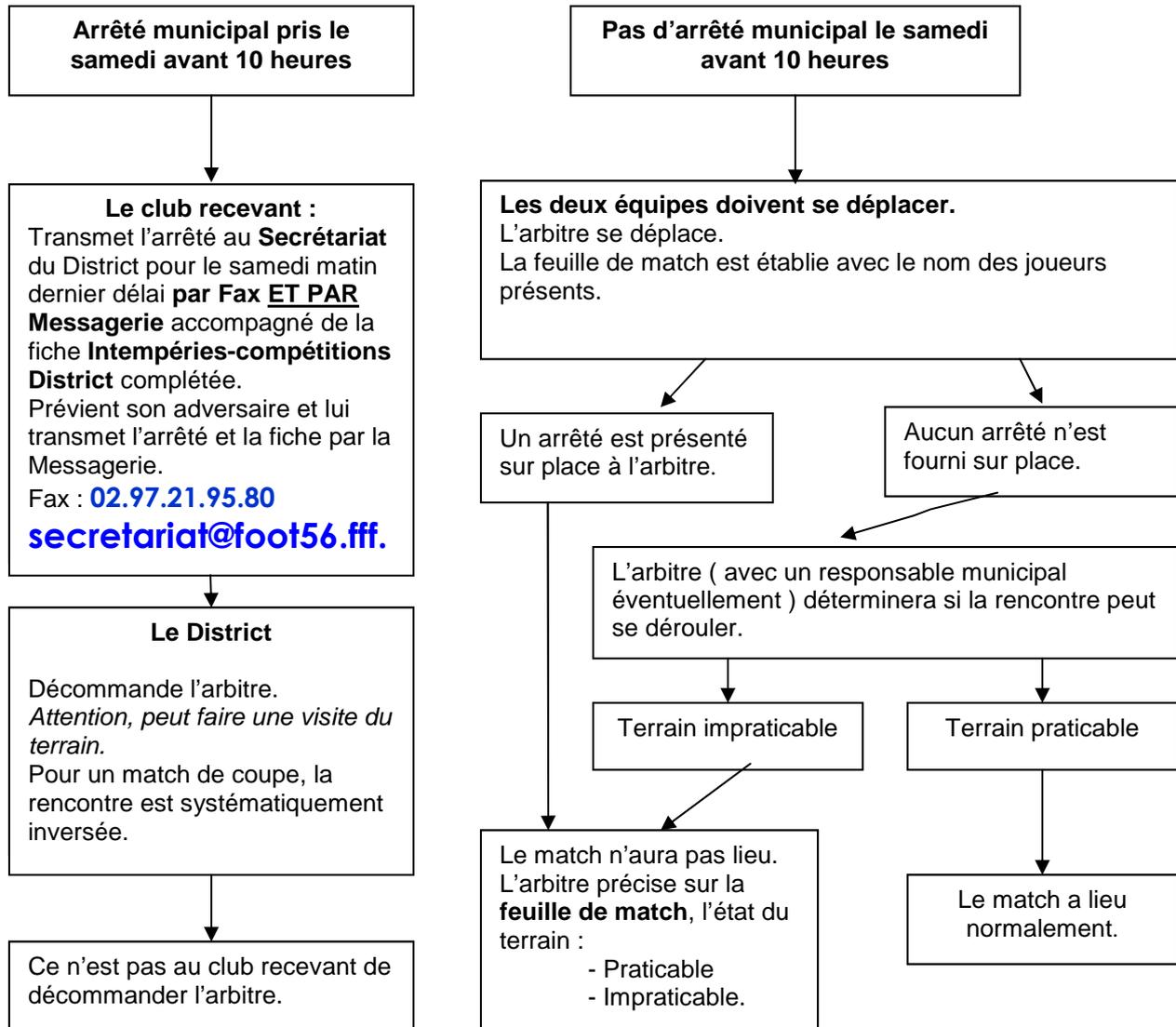


## Commission Sportive.

Dispositions prévues quant à la conduite à tenir en cas **d'intempéries pour les compétitions Seniors, Jeunes et Féminines**, Article 10, règlement du championnat senior de la Ligue de Bretagne de Football.

Utilisez au maximum **les terrains stabilisés** qui sont à votre disposition.



### Important

Si aucun arrêté n'a été transmis au District avant le samedi 10 heures, **en aucun cas**, un club recevant n'est habilité à décommander le club adverse et encore moins l'arbitre.